

# HONORAIRES DE L'AGENCE (T.V.A 20% incluse)

#### "TRANSACTIONS"

MONTANT DE LA TRANSACTION	LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL	TERRAINS A BATI		
Jusqu'à 20 000 €	€3	€3 000		
Jusqu'à 40 000 €	€5	€5 000		
Jusqu'à 75 000 €	€6	€6 000		
Jusqu'à 100 000 €	€7	€7 000		
Jusqu'à 120 000 €	7	7%		
Jusqu'à 140 000 €	6,9	6,90%		
Jusqu'à 160 000 €	6,8	6,80%		
Jusqu'à 180 000 €	6,7	6,70%		
Jusqu'à 190 000 €	6,6	6,60%		
Jusqu'à 200 000 €	6,5	6,50%		
Jusqu'à 210 000 €	6,4	6,40%		
Jusqu'à 220 000 €	6,3	6,30%		
Jusqu'à 230 000 €		6,20%		
Jusqu'à 240 000 €	6,1	6,10%		
Jusqu'à 300 000 €		6%		
Jusqu'à 310 000 €	5,9	5,90%		
Jusqu'à 320 000 €	5,8	5,80%		
Jusqu'à 330 000 €	5,7	5,70%		
Jusqu'à 340 000 €	5,6	5,60%		
Jusqu'à 350 000 €	5,5	5,50%		
Jusqu'à 360 000 €	5,4	5,40%		
Jusqu'à 370 000 €	5,3	5,30%		
Jusqu'à 380 000 €	5,2	5,20%		
Jusqu'à 390 000 €	5,1	5,10%		
Au-delà	5	5%		

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-contre.

**CHARGE DE LA REMUNERATION: VENDEUR** 

### "LOCATION"

Le mandataire percevra une rémunération conforme à l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 modifié par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 ALUR et conformément aux dispositions du décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014, à savoir : Plafonnement réglementaire des honoraires de location à la charge du locataire selon la zone géographique (zone tendue).

**Charge locataire :** Honoraires de visites, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10€ TTC / mètre carré. Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ TTC / mètre carré. Plafonnement à un mois de loyer hors charges.

**Charge bailleur**: Honoraires de visites, de constitution de dossier du locataire, de rédaction de bail : 10€ TTC/ mètre carré de surface habitable en zone tendue. Honoraires de réalisation d'état des lieux : 3€ TTC / mètre carré. Frais d'entremise et négociation : forfait. Plafonnement à un mois de loyer hors charges.

Locaux commerciaux : Honoraires de 30% HT du loyer annuel HC à la charge du preneur.

Tarifs applicables au 1er janvier 2023

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

**CENTURY 21.** 



28, boulevard Edouard Rey 38 000 GRENOBLE

Tél: 04 76 88 06 43

mail: victorhugo@century21.fr



## OFFRE DE SERVICE PERSONNALISÉE

### **SERVICES ET HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE**

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE		
En % HT de l'encaissement	6 %	7 %	8 %	Estimation	
En % TTC de l'encaissement (TVA en vigueur 20%)	7.2 %	8.4 %	9.6 %		
Montant en € TTC	€	€	€	€ C.C	
Mise en place du mandat de gestion	•	•	•		
Emission des avis de quittance. Encaissement des loyers, charges et allocations. Délivrance des quittances et reçus	•	•	•		
État des lieux de sortie		•	•		
Lettre de rappel et 1 <sup>ère</sup> relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	•	•	•		
Révision des loyers	•	•	•		
Acceptation et contrôle de validité du congé locataire	•	•	•		
Décompte lors du départ du locataire	•	•	•		
Gestion des provisions pour charges	•	•	•		
Tenue de la comptabilité propriétaire	•	•	•		
(Acompte mensuel des fonds perçus)	•	•	•		
Reddition mensuelle des comptes	•	•	•		
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception (impôts)	•	•	•		
Demande annuelle de l'attestation d'assurance risques locatifs	•	•	•		
Demande de devis pour travaux	•	•	•		
Réparations urgentes inférieures à 200 € TTC	•	•	•		
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait	
Gestion technique d'entretien courant (entre 200 et 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	0	•	•	150 € TTC par dossier	
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	•	•	•	150 € TTC par dossier	
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	0	•	•	250 € TTC par dossier	
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus locatifs	O	•	•	90 € TTC par an et par lot	
Visite Conseil (avant état des lieux de sortie)	0	•	•	150 € TTC	
Gestion technique de tous travaux (+ de 1500€) : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	•	•	•	150 € TTC + 4 % TTC du montant des travaux TTC	
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	•	0	0	60€/H TTC	
Montage d'un dossier ANAH et obtention des fonds (aide de 150 à 560€ délivrée avec plafond de ressources)	•	O	O	250 € TTC	

Tarifs applicables au 1er janvier 2023

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

**CENTURY 21.**